

**Présents : Maire :** Patrick SAUTREY

**Maires Adjoints :** Gilles MONANGE - Jean-François GAULLIARD ó Michel JACQUOT

**Conseillers Municipaux :** François BACLET - Jean Serge BERNOUX ó Isabelle BOURGEOIS -  
Evelyne GIBOUDAUD ó Raphaël JACQUES ó Sophie MAIRE ó Patrick VIVERGE

**Absent excusé :**

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gilles MONANGE

En début de séance, le Maire rappelle certaines obligations incombant aux conseillers municipaux :

- devoir de représentation,
- devoir de vigilance,
- être à l'écoute des administrés,
- communiquer et informer,
- devoir de discrétion.

## **1 ó EPCI (Etablissement Public à Caractère Intercommunal) ET ORGANISMES EXTERIEURS**

Le Conseil Municipal passe au vote des délégués et des suppléants représentant la commune dans les syndicats intercommunaux et divers organismes extérieurs.

## **2 ó COMMISSIONS COMMUNALES**

Il est procédé à la désignation des membres du Conseil dans les commissions communales existantes ainsi qu'à la création des différentes commissions et au vote de la composition de celles-ci.

## **3 ó INDEMNITES DES ELUS**

Le Conseil Municipal fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint au Maire, à compter de la date d'installation du Conseil Municipal et pour la durée du mandat, à 100 % du taux arrêté par la Loi.

Fait à MONNIERES, le 12 mai 2014

Le Maire,

P. SAUTREY